

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 1^{er} octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29 et 30 septembre 2015

2015 DJS 329 Mise à disposition de locaux 101, quai Branly (15e) – convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit, précaire et révocable, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse 101, quai Branly (15e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO